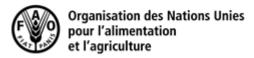
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2020/45/OCS-PFV Juillet 2020

AUX: Points de contact du Codex

Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du

Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius.

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: Demande d'observations à l'étape 5/8 sur l'avant-projet de révision de la Norme pour

le chutney de mangue (CXS 160-1987)

DATE LIMITE: 10 septembre 2020

GÉNÉRALITÉS

1. Se référer au REP20/PFV, par. 17-18, Annexe IV.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

- Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter leurs observations sur l'avant-projet de révision de révision de la Norme pour le chutney de mangue (CXS 160-1987) à l'étape 5/8 figurant dans le document REP20/PFV, Annexe IV, qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): https://ocs.codexalimentarius.org/, conformément aux directives générales cidessous.
- 3. Les observations doivent indiquer si l'avant-projet de révision de la norme est prêt pour adoption ou non; et dans le cas contraire, fournir une justification et des propositions pour en faciliter l'adoption. Les observations doivent être fournies en conformité avec la *Procédure pour l'élaboration des normes du Codex et des textes apparentés* (Partie 3 *Procédure uniforme pour l'élaboration des normes du Codex et textes apparentés*, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius).

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

- 4. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
- 5. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
- 6. Les Points de contact des membres du Codex et organisations observatrices doivent fournir des observations générales de fond. Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les Questions fréquentes de l'OCS (FAQs).
- 7. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/
- 8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

F